

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 7 OCTOBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-05-02 – FONCTION PUBLIQUE/CONVENTION (4.2.1) - SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION 54 – POSTE DE MEDIATEUR

DATE DE CONVOCATION : 30 SEPTEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 11 OCTOBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de BONNIN Pierre), AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND Alde), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André (ayant la procuration de SITTLER David), VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2021.05.08), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, SEGALT Jean-François, SITTLER David, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, ASSFELD LAMAZE Christine, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	5 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	MANGEOT Etienne
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 65 présents. De la 2021.05.08 à la fin : 66 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 70 votants. De la 2021.05.08 à la fin : 71 votants.

Vu la loi n° 2017-86 du 26 janvier 2017, relative à l'égalité des citoyens et notamment l'article 149,
Vu les décrets 2019-131 du 5 mars 2019 et 2019-147 du 26 décembre 2019, relatifs aux aires de grand passage et d'accueil des Gens du Voyage,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Meurthe-et-Moselle,

Placé sous la responsabilité du préfet, le médiateur est l'interlocuteur privilégié des gens du voyage et de l'ensemble des partenaires locaux, mobilisable sur l'ensemble du Département, afin de fournir un appui et un accompagnement aux EPCI et aux Maires, pour la gestion des grands passages estivaux, des aires d'accueil et de tous stationnements illicites constatés tout au long de l'année.
Il aura en outre pour mission de créer un réseau départemental avec l'ensemble des partenaires, orienter les groupes vers les aires, assurer une fonction de médiation lors des potentiels conflits, informer les autorités et anticiper les mouvements, expliquer la réglementation, participer à l'animation des projets sociaux, participer aux réunions.

Après de multiples échanges, les services de l'Etat, le Département de Meurthe-et-Moselle et les 9 EPCI concernés se sont entendus pour convenir d'une clé de répartition calée sur le nombre d'habitants et de confier la gestion de ce poste au Centre de Gestion de Meurthe et Moselle.
La convention est prévue pour une année, renouvelable deux fois.

Après signature de la convention avec le CDG 54, prévue début novembre, et la procédure de recrutement, le médiateur (H/F), devrait être en poste le 1^{er} février 2022. La préfecture met à disposition de l'agent, bureau, outil informatique, véhicule de service, déplacements, téléphonie.

L'agent est placé sous l'autorité hiérarchique du CDG 54 et mis à disposition de la Préfecture. Il est soumis aux conditions de travail de la Préfecture et assure sous le contrôle du Préfet, l'exécution des missions définies par la fiche de poste.

Le montant du poste chargé en année pleine est fixé pour 2022-2023-2024 à **56 125.00 €/an, intégrant les frais de gestion, la CC2T participant à hauteur de 3,2 %.**

C'est sur ce montant qu'il convient d'affecter la quote-part de participation qui revient à chaque EPCI, précisée dans la convention de partenariat (*11/12 pour 2022 puisque le poste ne sera pourvu qu'en février 2022).

Calcul pour la CC Terres Toulouses, sur une année pleine : $56125€ * 3,2\% = 1\ 796.00 €$

Calcul pour 2022 sous réserve du recrutement effectif au 1^{er} février : $1\ 796 * 11/12 = 1\ 646.00 €$

Une participation de 1 796.00 € en année pleine sera inscrite aux budgets 2023 et 2024.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, Madame AMMARI et Monsieur FONTAINE votant contre, décide de :

- **Valider le principe de participation au poste de médiateur selon les financements explicités,**
- **Autoriser le Président à signer la convention avec le CDG 54 selon les modalités précisées ci-dessus**
- **Autoriser le Président à signer tout document utile**
- **S'engager à prévoir les crédits au budget de référence en tant que de besoin.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20211007-2021_05_02-